

Image not found or type unknown



Déshériter un enfant en droit français

Par **Haricot Rouge**, le **19/03/2017** à **17:56**

Bonsoir,

Le droit civil français n'autorise pas aux parents de déshériter leurs enfants car ils sont réservataires. Néanmoins, y a-t-il une solution pour que le père puisse donner son dernier bien (unique bien qui reste dans son patrimoine) à sa fille, sans que son fils ne le conteste ?

Est-ce que l'hypothèse du leg résiduo pourrait être envisagée ?

Merci ;)